

VILLE DE TEYRAN

Réagir
face aux risques majeurs
à Teyran

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

« l'essentiel du **DICRIM** »

RÉFLEXE N°1 : la vigilance météorologique

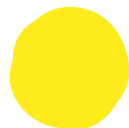


Elle sert à avertir le public et les responsables chargés de l'alerte et de la gestion de crise du danger prévu dans les 24 heures.

Les niveaux de vigilance : vent violent, forte précipitation, orage, neige, grêle, etc.



Niveau 1 Pas de vigilance particulière



Niveau 2 Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.



Niveau 3 Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.



Niveau 4 Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

RÉFLEXE N°2 : s'abonner au système d'alerte

SMS

Le système d'alerte par SMS

Dans le cadre de la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde, la commune a mis en place un système d'alerte par SMS afin de vous avertir très rapidement d'un événement présentant un risque. En complément des dispositifs habituels existants, ce service gratuit permet de prévenir les personnes résidant ou exerçant une activité sur le territoire communal.

En cas de risques majeurs avérés (incendies, inondations, technologiques, sanitaires...) la ville adressera aux abonnés à ce service des informations comme la présentation de l'événement survenu, procédure de vigilance, consigne à suivre, voies fermées à la circulation.



Inscrivez-vous sur le site de la ville : www.ville-teyran.fr

ORGANISATION des secours municipaux



Lors d'un risque majeur

- Une cellule de crise est mise en place avec un Poste de Commandement Communal (PCC) situé en Mairie afin de coordonner sur le terrain les actions entre les services de secours, la Police Municipale, les Services Techniques et la Réserve Communale de Sécurité Civile, tout en répondant aux attentes des citoyens.
- Le standard de la Mairie, en lien permanent avec le PCC de crise, répond aux administrés : **Téléphone : 04 67 16 19 19**
- Les demandes d'aide ou d'intervention seront acheminées vers les services municipaux (Services Techniques, CCAS, Police Municipale), ou vers les partenaires extérieurs (Sapeurs-Pompiers, Gendarmes).
- Des salles communales pourront être ouvertes aux citoyens afin d'assurer des hébergements d'urgence, des ravitaillements, une assistance psychologique, etc. en partenariat avec les services de la Croix Rouge Française.
- En toutes circonstances, il est important de rester à l'écoute des consignes données par les autorités sur place ou sur France Bleu Hérault, FM 100.6 ou 101.1 (poste radio à piles).



LE RISQUE « INONDATION »



Les consignes de sécurité

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Prévoir les gestes essentiels :
 - amarrer les cuves
 - faire une réserve d'eau
 - rassembler papiers, argent, nécessaire de toilette et médicaments (pour une éventuelle évacuation)

PENDANT



Obturez les entrées d'eau



Gagnez les hauteurs



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne vous engagez pas dans une zone inondée



Ne téléphonez pas

APRÈS

- ventiler les pièces (solution préférable au chauffage).
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- chauffer dès que possible après le séchage

LE RISQUE « FEUX DE FORÊTS »



Les consignes de sécurité

INTERVENTION : La lutte contre l'incendie est essentiellement assurée par les services des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

AVANT

- s'informer sur les risques encourus et les consignes de sauvegarde.
- débroussailler chaque année avant le 15 avril et ensuite aussi souvent que nécessaire durant la saison sèche.
- prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel, etc.).
- entretenir les chemins d'évacuation

PENDANT



Dégagez les voies de circulation



Coupez l'électricité et le gaz

L'incendie approche



Mettez-vous à l'abri



Calfeutrez les issues

L'incendie est à votre porte



Ne vous exposez pas aux flammes

APRÈS

- après l'incendie, ressortir les tuyaux d'arrosage afin d'éteindre les éventuels foyers résiduels.

LE RISQUE « TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES »



Les consignes de sécurité



Éloignez-vous de la zone d'accident



Mettez-vous à l'abri



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Ne vous exposez pas aux flammes

LE RISQUE « ATTENTAT »



En cas d'attaque terroriste, avant l'arrivée des forces de l'ordre, voici les comportements qui peuvent vous sauver. www.encasdattaque.gouv.fr

S'ÉCHAPPER



Localisez le danger pour vous en éloigner



Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper



Ne vous exposez pas



Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

Si c'est impossible, SE CACHER



Enfermez-vous et barricadez-vous



Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous sur le sol



Sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide



Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Enfin ALERTER



Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains levées et ouvertes

CONTACTS UTILES



NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 17 (Urgence)
POMPIERS : 18
SAMU : 15
D'un téléphone portable,
pour tous ces services : 112
GENDARMERIE : 04 99 63 68 50

POUR TOUS LES RISQUES

POLICE MUNICIPALE : 06.68.21.82.13 - 04.67.16.19.12
MAIRIE : 04.67.16.19.19
Accueil aux horaires d'ouverture en vigueur
Service Départemental d'incendie et de secours
Tél : 04.67.10.34.18 - Fax : 04 67 10 35 18